

AVENANT n°1
à la CONVENTION relative à la surveillance et à la lutte contre le frelon asiatique
signée du 17 juin 2025

ENTRE :

La Communauté de Communes de la Veyle

dont le siège social est situé au 10 rue de la poste – Le Château 01290 Pont de Veyle

Représentée par son Président, Monsieur Christophe GREFFET

ci-après désignée la communauté de communes,

d'une part;

Et

Le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain – Section apicole

dont le siège social se trouve au 45 route des Soudanières 01250 Ceyzeriat

Représenté par sa Présidente, Madame Virginie VALLAURI

ci-après désigné GDS01 section apicole,

d'autre part.

L'article 4 est remplacé par l'article ci-dessous rédigé comme suit :

Article 4 - Engagement de la communauté de communes :

La communauté de communes s'engage à communiquer auprès de ses habitants les informations nécessaires pour leur permettre de signaler les nids et les frelons asiatiques sur la plateforme :

<https://www.frelonsasiatiques.fr>

Si besoin, elle les accompagne également dans leur démarche de déclaration (mise à disposition d'un accès internet, appui technique...).

Elle s'engage à verser au GDS un soutien financier de 8 253 € pour les 18 communes de son territoire pour l'année 2026.

Les parties conviennent que les principes et engagements définis dans la convention initiale demeurent applicables pour les années suivantes.

À compter de l'année 2026, le montant de la participation financière annuelle de la communauté de communes sera **actualisé chaque année par voie d'avenant**, sur la base des éléments de bilan transmis par le GDS01 – Section apicole et permettant d'apprécier le niveau d'activité réellement constaté au titre du dispositif.

Le GDS01 – Section apicole s’engage à transmettre à la communauté de communes les éléments de bilan nécessaires à l’établissement de cette participation financière annuelle.

Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.

Fait à Ceyzeriat en 2 exemplaires le 2026,

Pour le GDS01 – section apicole
La Présidente,
Madame Virginie VALLAURI

Pour la Communauté de Communes de La Veyre
Le Président,
Monsieur Christophe GREFFET